

ASSURANCES STAGES D'ÉTUDES

Les étudiants UdeM qui effectuent des stages à l'extérieur de l'Institution bénéficient de deux couvertures d'assurances (les stages à l'intérieur de l'UDEM sont toujours couverts) :

1) Responsabilité civile et professionnelle et 2) Accidents - blessures physiques

1) RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE

L'étudiant est couvert partout dans le monde pour 52 \$ Millions. Voici les 5 conditions à respecter :

- 1) Il doit s'agir d'un étudiant de l' UDEM ou d'ailleurs (ceci inclus les étudiants libres et les résidents).
- 2) Le stage, projet de recherche ou d'études doit être relié aux activités de l'UDEM
Un stage hors-programme non crédité **ET** non relié aux activités UDEM n'est pas couvert.
- 3) Le stage doit être supervisé par un professeur ou un coordonnateur de stage de l'UDEM.
- 4) L'étudiant ne doit pas être "salaarié" (les bourses, forfaits et allocations ne sont pas considérés du salaire)
- 5) S'il s'agit d'un étudiant du domaine médical, il ne doit pas bénéficier d'une couverture d'assurance auprès de son ordre professionnel ou toute autre protection semblable.

Les attestations d'assurances sont disponibles aux Finances - Robert David -4191

2) ASSURANCE ACCIDENTS - BLESSURES PHYSIQUES

Lors d'un accident, l'étudiant doit d'abord s' adresser au RAMQ puis à la CNESST, aux assureurs des parents ou de l'étudiant qui a adhéré à l'assurance ASEQ voir site WEB suivant. Et en dernier lieu à Inalco/Industrielle-Alliance
www.santeetudiante.com

RAMQ - Régime d'Assurance Maladie du Québec

Le Gvnt du Québec possède une entente avec 10 pays : France, Belgique, Danemark, Finlande, Suède, Norvège, Portugal, Roumanie, Luxembourg et la Grèce. Ainsi les stagiaires québécois bénéficient des mêmes couvertures d'assurances que les citoyens de ces pays. Pour ce faire, avant le départ, il faut compléter un formulaire RAMQ.
<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/sejours-hors-quebec/assurance-maladie/Pages/services-couverts.aspx>

CNESST (anciennement CSST)

La **CNESST** rembourse, lunettes, prothèses et autres appareils, à la condition que le stagiaire non rémunéré exécutait un travail. Les stages d'observation ne sont pas considérés du travail. Voir page 7 et 8 du lien suivant :
http://www.csst.qc.ca/lois_reglements_normes_politiques/orientations-directives/notes_orientation/Pages/298.aspx
CNESST : Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail

Inalco Industrielle-Alliance

Tous les étudiants de l'UDEM, âgé de 75 ans ou moins, résidents permanents du Canada, inscrits à un programme d'études, à temps plein ou à temps partiel, bénéficient gratuitement de la couverture Ind-Alliance
Pour plus de détails sur cette couverture et pour obtenir le formulaire de réclamation, voir le site suivant :

<http://ia.ca/mon-assurance-collective>

Ensuite choisir : ACCIGROUPE sous l'Item "Vous détenez un produit spécialisé"

Numéros de contrat : 8001 pour étudiants de 1er cycle sports d'élite ET 7001 pour 2e et 3e cycle sports d'élite.

pour faire une réclamation // téléchargez le formulaire Demande de règlement.

Le formulaire doit être complété par l'étudiant et co-signé par un agent DPS ou un responsable UdeM.

En plus des couvertures RAMQ, Santé étudiante, CNESST et Industrielle-Alliance, s'il s'agit d'un stage à l'extérieur du Québec, il est essentiel de se procurer une assurance de voyage médicale auprès de l'agence de voyages.

ET

Pour connaître les pays identifiés à risques par le Gouvernement du Canada
veuillez consulter :

<http://www.voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

Les étudiants **étrangers** inscrits à l'UdeM sont couverts par DESJARDINS. Voir avec RSA : Neko Likongo -4947

http://www.bei.umontreal.ca/bei/ass_couverture.htm